

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service DGER/SDEDC/2025-528 18/08/2025
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 27/10/2025

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 2

Objet : Formation en 2025, à distance, des équipes pédagogiques des établissements d'enseignement agricole publics et privés à la suite de la rénovation du Certificat de spécialisation (CS) "Arboriste élagueur" qui devient "Arboriste grimpeur".

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF EPLEFPA Unions nationales fédératives d'établissement privés (CNEAP, UNREP, UNMFREO) Institut Agro Dijon

Résumé :

Note d'information sur l'organisation en 2025 d'une formation à distance pour les équipes pédagogiques des établissements d'enseignement agricole publics et privés à la suite de la rénovation du Certificat de spécialisation (CS) "Arboriste élagueur" qui devient "Arboriste grimpeur".

1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION

1.1. Objectifs

Cette session de lancement a pour objectif de présenter aux équipes pédagogiques la rénovation du Certificat de Spécialisation (CS) option « Arboriste élagueur », qui devient le Certificat de Spécialisation option « Arboriste grimpeur ».

Ce stage de formation comporte une session de deux jours les 4 et 5 novembre 2025 et aura lieu à distance.

Le principal objectif de cette session est de présenter le positionnement et les capacités du CS et de permettre aux participants d'envisager les conséquences sur la formation et l'évaluation.

1.2. Public cible

Sont conviées à cette action de formation **une personne maximum par établissement**, par exemple le coordonnateur de la formation **ou** un membre de l'équipe de formation, avec :

- **une** connexions internet maximum par établissement public ;
- **une** connexions internet maximum par établissement privé (CNEAP, UNREP, UNMFREO).

Sont également invités à participer aux sessions les agents de la DRAAF-DAAF/SRFD-SFD des régions concernées, en charge des formations UC.

Les participants sont les porte-parole des équipes des établissements durant la session ; ils sont également les relais d'information et d'animation dans leurs établissements après la session.

1.3. Programme

Cette action de formation est proposée et animée par L'Institut Agro Dijon – EDUTER Ingénierie.

Le programme indicatif des journées de formation est le suivant :

	Forme	Points abordés
1 ^{ère} 1/2 journée MATIN 09h00-12h00	Plénière	La rénovation du CS : Contexte, évolutions du travail, observations recueillies chez les professionnels – Présentation du référentiel d'activités Rappel sur les notions de situations professionnelles, capacités et blocs de compétences Les capacités et les critères du CS - Présentation des référentiels de compétences et d'évaluation
2 ^{ème} 1/2 journée APRES-MIDI 14h00-17h00	Ateliers et plénière	Atelier N°1 : Décryptage des capacités de l'UC1 du référentiel : les situations qu'elles recouvrent, les ressources qu'elles mobilisent, les critères qui permettent de les évaluer. Les conséquences sur la mise en œuvre de la formation et de l'évaluation en situation professionnelle
3 ^{ème} 1/2 journée MATIN 09h00-12h00	Ateliers et plénière	Atelier N°2 : Décryptage des capacités de l'UC2 du référentiel : les situations qu'elles recouvrent, les ressources qu'elles mobilisent, les critères qui permettent de les évaluer. Les conséquences sur la mise en œuvre de la formation et de l'évaluation en situation professionnelle
4 ^{ème} 1/2 journée APRES-MIDI 14h00-17h00	Atelier et plénière	Atelier N°3 : Décryptage des capacités de l'UC3 du référentiel : les situations qu'elles recouvrent, les ressources qu'elles mobilisent, les critères qui permettent de les évaluer. Les conséquences sur la mise en œuvre de la formation et de l'évaluation en situation professionnelle Bilan questions/réponses

Les documents relatifs au CS rénové seront mis à disposition des participants en amont de la session. Il est demandé aux participants de la session de se rendre sur www.chlorofil.fr et de se connecter sur la plateforme moodle-eduter.educagri.fr dès qu'ils y auront accès, afin de télécharger les documents dont ils auront besoin et de consulter leur équipe pédagogique sur ses questionnements éventuels.

2. DATES DE FORMATION

La formation se déroulera :

du mardi 4 novembre 2025, à 9h00 au mercredi 5 novembre 2025, à 17h00
(Accueil de la session à distance à partir de 8h45)

Code action / session : NAS1EA0189 / 2025-00001

Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : lundi 27 octobre 2025

3. MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION

Pour toute question, l'Institut Agro Dijon DFPRO peut être jointe par courriel, en précisant le code de la formation concernée, à l'adresse suivante : pnf-dijon@agrosupdijon.fr ou au 03 80 77 25 40.

3.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements publics

3.1.1 Pour les agents fonctionnaires ou contractuels d'Etat (dont l'employeur est le MASA) et qui disposent d'un code RenoirRH et/ou d'un compte Agricoll

Pour s'inscrire, l'agent doit se connecter à « Mon Self Mobile » :

<https://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/tele-inscription> et suivre les instructions données sur le site.

En cas de difficultés, il contacte son responsable local de formation (RLF).

3.1.2. Pour les agents contractuels d'établissement (dont l'employeur est l'EPLFPA) et qui ne disposent pas d'un code RenoirRH et/ou d'un compte Agricoll et qui n'ont pas les droits d'accès au Self Mobile Formation

Pour s'inscrire, l'agent doit :

- télécharger la fiche d'inscription (sur <https://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/tele-inscription> ou cf. **Annexe 1**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique (chef d'établissement) ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement qui vérifiera le code stage session RenoirRH Formation.

- - -

Le RLF envoie les fiches d'inscription validées de son établissement à l'Institut Agro Dijon Eduter Ingénierie par courriel, avant la date limite d'inscription, à l'adresse suivante : pnf-dijon@agrosupdijon.fr

Une fois les inscriptions enregistrées par l'Institut Agro Dijon Eduter Ingénierie, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants. Les consignes ainsi que les liens de connexion nécessaires pour suivre les différentes étapes de la formation seront joints à l'invitation.

3.2. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements d'enseignement privé (CNEAP, UNREP, UNMFREO)

Une fiche d'inscription est jointe en annexe (**cf. Annexe 2**).

L'agent doit :

- renseigner la fiche en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par le directeur d'établissement.

Le directeur d'établissement transmet la fiche dûment complétée et signée pour validation :

- à la fédération nationale du CNEAP pour les établissements relevant du CNEAP,
- à la fédération régionale pour les établissements relevant de l'UNREP et de l'UNMFREO.

La validation puis la transmission des fiches à l'Institut Agro Dijon Eduter Ingénierie est réalisée par le CNEAP et les fédérations régionales de l'UNREP et de l'UNMFREO par un envoi groupé par courriel, avant la date limite d'inscription à l'adresse suivante : pnf-dijon@agrosupdijon.fr.

Attention : les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements, non validées par le CNEAP ou les fédérations régionales de l'UNREP et de l'UNMFREO **ne seront pas prises en compte**.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'Institut Agro Eduter Ingénierie, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants et à leurs établissements sur leurs messageries respectives. Les consignes ainsi que les liens de connexion nécessaires pour suivre les différentes étapes de la formation seront joints à l'invitation.

3.3. Modalités d'inscription pour les personnels des DRAAF

Pour s'inscrire, l'agent doit se connecter à « Mon Self Mobile » :

<https://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/tele-inscription> et suivre les instructions données sur le site.

En cas de difficultés, il contacte son responsable local de formation (RLF).

Une fois les inscriptions enregistrées par l'Institut Agro Dijon Eduter Ingénierie, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants. Les consignes ainsi que les liens de connexion nécessaires pour suivre les différentes étapes de la formation seront joints à l'invitation.

Le directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER

Demande d'inscription à une session de formation des personnels

Respectez les dates limites d'inscription indiquées sur le descriptif des actions

Nom :	Prénom :
Courriel agent (obligatoire) :	
Tel professionnel :	Civilité : ☐ Mme ☐ M.
Fonction(s) :	Catégorie : ☐ A ☐ B ☐ C
☐ Agent d'AC, D(R)AAF, DDI, EPLEFPA avec matricule RenoiRH ¹ ou ☐ Agent d'une autre structure et/ou sans matricule RenoiRH MASA ²	
Matricule RenoiRH MASA :	
Structure d'affectation :	
Service ou centre :	
Courriel institutionnel :	

Code stage RenoiRH :	Code session RenoiRH :	
Libellé :		
Structure organisatrice :		
N° période	Dates (début – fin)	Lieu (indiquer « à distance » le cas échéant)
1		
2		
3		
4		

Typologie de la demande (<i>obligatoire</i>) ☐ T1 – Adaptation immédiate au poste de travail ☐ T2 – Adaptation à l'évolution prévisible des métiers ☐ T3 – Développement ou acquisition de nouvelles compétences ☐ PEC – Préparation aux examens et concours	Cette demande est liée à (<i>facultatif</i>) ☐ Un parcours de professionnalisation (PP) ☐ La mobilisation du compte personnel de formation (CPF)
Quelles sont vos attentes et motivations précises par rapport à cette formation (<i>obligatoire</i>) ? 	

Vous devez dater et signer cette fiche, la faire viser par votre supérieur hiérarchique, puis la transmettre à votre RLF

Fait à , le	Signature
<i>Si cette demande est retenue, elle constitue un engagement ferme à suivre la formation.</i>	

Avis du supérieur hiérarchique, chef de service ou d'établissement	Visa du RLF (Responsable Local de Formation)	Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de mission
☐ favorable ☐ défavorable Motif (obligatoire en cas de refus) : 	Nom : Tél : Courriel (obligatoire) : 	☐ favorable ☐ défavorable Motif (obligatoire en cas de refus) :
Nom : Signature et cachet : 	Signature 	Nom : Signature et cachet :
Date :	Date :	Date :

1-Les agents d'administration centrale, services déconcentrés et EPLEFPA disposant d'un matricule RenoiRH MASA ont un droit d'accès au Self Mobile Formation. Ils ne doivent utiliser cette fiche que s'ils sont dans l'impossibilité technique de se télé-inscrire et lorsque la date de fin d'inscription est proche. Dans le cas contraire, leur demande sera considérée non valide et rejetée. Ils doivent en parallèle adresser une « Demande d'accès au Self » indiquant nom, prénom et matricule RenoiRH, avec les copies d'écrans des messages d'erreur de connexion à : **assistance.dsa@agriculture.gouv.fr**

2-Les agents suivants n'ont actuellement pas de droit d'accès au Self Mobile Formation : agents contractuels sur budget des EPLEFPA, agents des établissements d'enseignement privé et supérieur, des SGCD, des opérateurs et d'autres ministères. Certains ont cependant un matricule RenoiRH.

ACTIONS DE FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS DES ETABLISSEMENTS PRIVÉS

Fiche d'inscription

Fiche à compléter et à retourner après signatures de vos supérieurs hiérarchiques à Eduter Ingénierie (Institut Agro Dijon) par mail :

Mme Marylène DA SILVA
pnf-dijon@agrosupdijon.fr
 03 80 77 25 40

1 - Identification des agents :

Nom				Prénom	
Nom de jeune fille				Région	
Date de naissance OBLIGATOIRE		Sexe :	F M	Etablissement d'affectation	
Corps				Etablissement d'exercice Adresse complète	
Téléphone et Fax				E-mail de l'agent :	

<i>Statut administratif</i>	<i>Etablissement hors EPLEFPA</i>	<i>Types de personnels</i>
Titulaire	Enseignement sup.	Personnel de direction
Contractuel d'Etat (ACEN)	MAP hors DGER	Personnel d'enseignement
Contractuel régional (ACER)	Education nationale	Personnel d'éducation et de surveillance
Contractuel établissement (ACB)	Privé	Personnel ATOSS
Contrats aidés	Autres	Autres

Diplôme le plus élevé		
	EXEMPLE	Licence

2 - Formation demandée

Code RenoIRH	NAS1EA0189
Code session RenoIRH	2025-00001
Titre du stage	SIL CS Arboriste Grimpeur
Dates du stage	Du 04 au 05 novembre 2025 (2 jours)

3 – Signature de l'agent

Date et signature de l'agent :

4 - Avis motivés des tutelles hiérarchique

Le Directeur de l'Etablissement
Favorable Défavorable (cocher une seule case) <i>Pour les raisons suivantes :</i> Inadéquate au plan de formation de l'agent Inadéquate au plan local de formation Contraintes organisationnelles

Cachet Date et signature :

5 – Visas des fédérations (envoi groupé)

Fédération nationale pour les établissements relevant du CNEAP	Fédérations régionales pour les établissements relevant de l'UNREP
Cachet Date et signature :	Cachet Date et signature :